



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-

N° 13/2026

Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude, dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 51

Nombre de délégués présents ou représentés :30

Date de convocation du Comité :

1^{ère} convocation le 27 janvier 2026 : séance du comité syndical du 12 février 2026 reportée compte tenu de l'alerte météo de vigilance rouge sur le département de l'Aude.

2^{ème} convocation le 11 février 2026, séance reportée,

3^{ème} convocation : 20 février 2026

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Christian ARAGOU ; M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ; Mme Aline VAUJANY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ ;

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M Didier CASATO

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Jean Paul FAURAN

Communauté de communes du Limouxin : M. Pierre BARDIES

Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Gérard LARRAT ;

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Eric SIMON

Le Grand Narbonne : M. Didier BOUSQUET ; M Edouard ROCHER

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : Mme Séverine MATEILLE représentée par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Alain COSTE représenté par M. Jean Louis CARBONNEL

SB Orbieu Jourres : M. Henry SCHENATO représenté par Mme Eliette CABROL

Carcassonne Agglo : Mme Bernadette DUCLOS représentée par Mme DHUMEZ Patricia

Le Grand Narbonne : M. Frédéric NUNEZ représenté par M. Alain GERMA

M. Edouard ROCHER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO) DU SMMAR

Vu les statuts du SMMAR EPTB Aude, acté par arrêté préfectoral n°DCL/BCLIF-2025-115,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLIF-2025-137 actant le transfert par les Etablissements Publics de Coopération intercommunale à fiscalité propre territorialement concernés par la partie domaniale du fleuve Aude au SMMAR EPTB Aude de la compétence optionnelle « Gestion de la partie domaniale du Fleuve Aude »

Pour faire suite à la prise de compétence à la carte GEMAPI Fleuve Aude au 1er janvier 2026, et l'installation des nouveaux délégués représentant les EPCI, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offre.

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, la CAO est composée, du président en tant qu'autorité à signer les marchés publics, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

Le président ne peut pas se faire représenter par un membre de la CAO (les vice-présidents ayant délégation ne peuvent donc pas être membres de la CAO) ;

Les conditions de mise en place de la CAO du SMMAR fixées lors du Comité Syndical du 23 octobre 2020 : « pour le SMMAR : Les listes de candidats pour l'élection de la commission d'appel d'offres doivent être mentionnées sur la note de synthèse qui est jointe obligatoirement à la convocation pour la réunion à laquelle ce point sera porté à l'ordre du jour ».

CONSIDÉRANT qu'outre le président, il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants en nombre égal soit 5 ;

CONSIDERANT que les membres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- au scrutin de liste,
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (art.L2121-21 du CGCT).

Le Président informe qu'il est présenté une seule liste :

- Titulaires M. Pierre BARDIES ; M. Christian MAGRO ; M. Xavier BELART ; M. Bernard DEVIC ; Mme Brigitte VIEU
- Suppléants : M. Jean Régis GUICHOU ; Mme Bernadette SIRE ; Mme Marylise RIVIERE ; M. Alain GINIES ; M. Jacques FABRE

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix :

APPROUVE à l'unanimité la mise en place de la CAO au sein du SMMAR EPTB Aude;

PREND ACTE que la présidence de la CAO revient à M. le Président Eric MENASSI ;

ELIT comme membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre :

- M. Pierre BARDIES ; M. Christian MAGRO ; M. Xavier BELART ; M. Bernard DEVIC ; Mme Brigitte VIEU

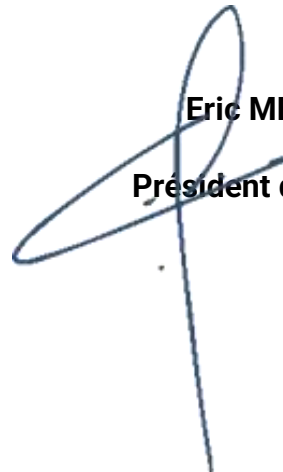
ELIT comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre :

- M. Jean Régis GUICHOU ; Mme Bernadette SIRE ; Mme Marylise RIVIERE ; M. Alain GINIES ; M. Jacques FABRE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI

Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr